**PLANNING PREVISIONNEL ET AVANCEMENT DU PROJET au 24/07/2023**

**SUBSIDES AUTRES que du P.R.R. Européen**

Les travaux supplémentaires à l’enveloppe de subsidiation (min 1.796.945,20 € HTVA 6% et FG 5%) peuvent faire l’objet d’autres subsides d’organismes belges. Par exemple UREBA .

On ne peut pas cumuler avec d’autres subsides européens ; les dons sont évidemment libres.

**PLANNING prévisionnel des études et travaux**

**Réunion plénière d’avant-projet** : elle s’est tenue le mardi 11/07/2023 ; le projet a été accepté par le pouvoir subsidiant.

**Dépôt dossier urbanisme**

On suppose que l’accord sur l’avant-projet pourra être donné à l’architecte le 03-08-2023 en cours de réunion d’O.A.

* Délai dossier : 30 jours calendrier 🡪 introduction urbanisme prévue vers le 05-09-2023
* Délai traitement urbanisme : ± 5 mois 🡪 permis attendu vers le 01-02-2024

**Dossier d’exécution et demandes d’offres**

Afin de garantir le délai final du 31-08-2026 pour la fin de tous travaux, il est nécessaire d’entamer les dossiers d’exécution et de soumission durant la phase de traitement de la demande d’urbanisme.

C’est un petit risque sur plan financier car ce dossier devrait être légèrement adapté si des modifications sont exigées mais nous n’avons pas le choix si nous voulons respecter la date de fin imposée dans le cadre des subsides européens.

**Exécution des travaux**

On devrait pouvoir débuter les travaux en mars 2024, ce qui nous laisse 28 à 30 mois (max) de travaux .

Cela peut sembler assez important mais nous devons tenir compte du phasage des travaux qui imposera des déménagements internes des services et donc de courtes interruptions de chantier.

Dans un premier temps, un planning sur 24 mois est proposé, ce qui laisse une marge correcte.

**Deadline imposée par la Région Wallonne et l’Europe**

Il est impératif que tous les services soient opérationnels au plus tard le 31-08-2026.

Les seuls objectifs bien définis sont :

* Nombre total de places = 71 (maison d’accueil, accueil de jour et abri de nuit)
* Performance énergétique : Kmax = 45
* Les plans proposés lors de la réunion plénière d’avant-projet répondent à ces exigences.